



**PROJET UFM/FEM «CONSERVATION DES ECOSYSTEMES
ET GESTION DES RESSOURCES EN EAU INTERNATIONALES
DE L'UNION DU FLEUVE MANO»**

**RAPPORT DE LA DEUXIEME (2EME) SESSION DU COMITE REGIONAL DE PILOTAGE,
06 AVRIL 2018, MONROVIA, LIBERIA**

Rédigé par : Le Secrétariat de l'UFM

Avril 2018

Introduction

La Deuxième Session du Comité Régional de Pilotage (CRP) du Projet UFM/FEM « Conservation des Ecosystèmes et Gestion des Ressources en Eau Internationale de l'Union du Fleuve Mano », s'est tenue, le 06 avril 2018 à l'Hôtel Corina, à Monrovia, République du Libéria.

Cette Session inaugurale a enregistré la présence effective des Membres Statutaires du Comité Régional de Pilotage :

- le Secrétariat Général de l'UFM ;
- les représentants des quatre pays membres de l'UFM ;
- les Représentants des projets majeurs des projets à l'échelle transfrontalière des sites (WABiCC, Coopération Allemande) à l'exception de Rainforest ;
- l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en qualité d'observateur.

La liste de présence est jointe en annexe 1.

L'atelier s'est déroulé selon les étapes suivantes :

- Mise en place du bureau de séance ;
- Session de présentations suivie de débat ;
- Recommandations

I Mise en place du Bureau de séance de la Session

Selon les modalités pratiques convenues pour le fonctionnement du Comité Régional de Pilotage du Projet, le Bureau de la session est composé comme suit :

- **Président** : M. Directeur General Adjoint de FDA, Libéria,
- **Vice-président** : M. Tarawalie Abu Bakarr, Secrétaire Général Adjoint de l'UFM ;
- **Secrétariat**: Secrétariat Général de l'Union du Fleuve Mano (UFM), Agence Régionale Gestion du Projet, appuyée par la Côte d'Ivoire.

II. Session de présentation

II. 1. Points inscrits à l'ordre du jour

La session a débuté par la présentation de l'ordre du jour par le Président de la session, qui a été adopté ainsi qu'il suit :

- adoption de l'ordre du jour ;
- Présentation du rapport d'avancement du projet depuis la première session du comité de pilotage
- Présentation du Plan de Travail et Budget de l'Agence Régionale d'Exécution ainsi que ceux des Agences Nationales d'Exécution pour 2018 ;
- Présentation des Termes de Références du Comité Régional de Pilotage (CRP).

II. 2. Synthèse des débats

Les débats se sont déroulés en deux volets : la présentation des documents à soumettre à l'approbation et la délibération du CRP.

2.1. Présentation des documents à approuver

Les documents préparés par les entités d'exécution du projet (Secrétariat de l'UFM et les Etats membres) ont été présentés au CRP pour examen, amendement et approbation. Il s'agit de :

- ❖ Rapport de l'état d'avancement (technique et financier) du Projet du 07 juillet 2017 au 05 avril 2018 ;
- ❖ Plan de Travail Annuel et Budget du projet de l'année 2018 de l'Unité Régionale d'Exécution du Projet (SG/MRU) ;
- ❖ Plans de Travail annuel et Budget de l'année 2018 des Unités Nationales de Coordination du Projet (Sierra Leone, Guinée, Libéria, Côte d'Ivoire) ;
- ❖ Des TDRs du CRP

.Ces présentations ont été suivies de questions et d'observations et de suggestions de la part des Membres du Comité de Pilotage. Il s'agit, notamment :

- ❖ de la date de signature des contrats entre l'UICN et l'UFM en octobre 2017, d'une part et entre la Mano et les Agences Nationales en décembre 2017, d'autre part ;
- ❖ du recrutement de l'Expert en communication avant le 05 mai 2018 et du lancement de l'appel à candidature de l'expert S&E avant le 30 avril 2018;
- ❖ du versement des salaires des experts régionaux en S&E et en Communication au niveau régional ;
- ❖ du recrutement et de la contractualisation des consultants internationaux ;
- ❖ de l'acquisition des biens et services et de l'exécution financière du projet entre autres les véhicules, le matériel pour la mise en place de la base de données ;
- ❖ du remboursement des dépenses engagées avant la signature du contrat des agences nationales ;
- ❖ de la participation de Rainforest Alliance aux activités de mise en œuvre du projet ;
- ❖ de la qualité de membres et le fonctionnement du CRP .

Les préoccupations soulevées et les clarifications souhaitées ont reçu les réponses du présentateur soutenues par les experts de l'UICN.

2.2. Délibérations du Comité Régional de Pilotage

Suite aux présentations et débats, le Comité Régional de Pilotage du Projet MRU/GEF a délibéré à l'unanimité d'approuver et d'adopter les documents qui lui ont été soumis lors de cette sa première session, sous réserve de la prise en compte des observations et des amendements faits par les Membres du Comité.

II. 3. Recommandations

Au terme des travaux des recommandations ont été adressées à l'UICN, à l'Agence Régionale d'Exécution et aux Agences Nationales d'Exécution.

❖ **Recommandation N° 1 relative au paiement des salaires des experts régionaux en S&E et Communication**

Après examen des allocations budgétaires du projet, les Agences Nationales d'Exécution constatent que les salaires des experts en Suivi-Evaluation et en Communication sont logés au niveau des budgets nationaux et ont demandé un examen par le CRP qui en a pris acte et recommande à l'UICN de prendre les mesures nécessaires pour que les allocations concernées soient reversées au niveau de l'Agence Régionale d'Exécution du Projet.

❖ **Recommandation N°2 relative au recrutement et à la contractualisation des consultants internationaux**

Après examen du plan de travail annuel 2018, il a été constaté que des lignes budgétaires des études régionales sont logées au niveau national. Le CRP en prendre acte, et recommande à l'UICN que, ces lignes budgétaires soient identifiées et reversées au niveau régional.

❖ **Recommandation N° 3 relative à l'acquisition des biens et services et l'exécution financière du projet**

Ayant constaté la lenteur dans l'acquisition du matériel de travail au niveau des ANEx, le CRP recommande aux Agences Nationales d'Exécution de prendre les dispositions idoines pour acquérir ces matériels selon les procédures de la MANO avant la fin du mois de juin 2018.

- **Acquisition de véhicules**

Ayant constaté l'insuffisance du montant alloué à l'acquisition de véhicules, le CRP recommande aux ANEx concernées de faire usage des ressources complémentaires à partir des autres activités tout en restant à l'intérieur du même produit.

- **Acquisition de matériel pour la base de données**

La mise en place de la base de données régionale nécessite l'utilisation d'un serveur au niveau régional. Ayant constaté l'insuffisance du budget alloué à cette activité, le CRP recommande à l'Agence Régionale d'Exécution de prélever des ressources complémentaires sur les lignes budgétaires des activités qui participent à l'alimentation de la base de données à l'intérieur du même produit ou résultat.

L'agence régionale d'exécution devra fournir un plan d'acquisition détaillé au plus tard le 22 avril pour permettre le suivi.

❖ **Recommandation N° 4 relative aux dépenses engagées avant la signature du contrat des agences nationales**

À la suite de l'adoption du plan de travail et de budget 2017 lors de la première session du CRP en juillet 2017, à Freetown, les agences nationales d'exécution ont

préfinancé sur fonds propres des activités en 2017 alors que les contrats ont été signés en fin d'année 2017 et les premiers fonds du projet ont été reçus en janvier et février 2018. Le CRP recommande à l'UICN d'examiner les voies possibles de remboursement desdites dépenses exécutées avant la signature des contrats, notamment celles relatives la mise en place des Comités Technique Multisectoriels sur présentation des justifications des dépenses et le paiement avec effet rétroactif des primes des Unités Nationales de Coordination du Projet

❖ **Recommandation N° 5 relative à la participation de Rainforest Alliance**

Ayant constaté l'absence de Rainforest Alliance lors des ateliers nationaux de lancement du projet et n'ayant aucune connaissance de sa représentation dans les quatre pays, considérant que c'est un partenaire identifié lors de la maturation du projet pour conduire certaines activités, le CRP recommande à l'IUCN d'entrer en contact avec Rainforest Alliance dans un délai de deux semaines à compter du 09 avril 2018 et lui demander d'établir des relations de travail avec l'UFM sur la disponibilité ou non de conduire les activités qui lui sont dédiées. En cas de contact infructueux, un partenaire à compétence égale sera sollicité sur la base de concurrence.

Conclusion

Suite aux débats ayant abouti à l'approbation et l'adoption des documents soumis, **le Président** de la session a exprimé ses vives félicitations aux Membres du CRP pour la franchise et le caractère enrichissant qui ont marqué la Session. Il a remercié l'UICN pour l'appui qu'elle accorde à l'Union du Fleuve Mano pour lui permettre de relever efficacement les défis de la dégradation et de la destruction des Ressources naturelles de la Sous-région.

Sur ces termes, le Président de session a déclaré clos, les travaux de la Deuxième Session du Comité Régional de Pilotage du Projet

ANNEXES

AGENDA

Jour 1			
Horaire	Sujet	Objectif	Responsable
Session [1] INTRODUCTION			
8:00 – 9:00	Enregistrement des participants et collation	Documenter la liste des participants	Participants
9:15 – 9:30	Mots d'accueil	Souhait de bienvenu de la 'agence du pays hôte .	FDA Liberia
9:30 – 9:45	Introduction des participants Présentation du calendrier du	Valider l'agenda	Modérateur
	Structure de gouvernance	Mise en place du bureau de la session	Modérateur
Session [2] – EXAMEN ET APPROBATION DU RAPPORT D AVANCEMENT			
9:45 – 10:05	Présentation du rapport d avancement	Examen et approbation	SG MRU
10:05- 10 :30	discussions		Président de séance
10 :30- 11: 00	Pause café et photo de groupe		
Session [3] – EXAMEN ET APPROBATION PLANS DE TRAVAIL et de BUDGET 2018			
11: 00 - 11 :20	1.1. Présentation du Plan de travail et Budget SG MANO pour 2018 1.2. Présentation du Plan de travail et budget ANEx pour 2018	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Validation du PT et budget du SG Mano ❖ Validation du PT et budget des ANEx 	SG UFM
11:20 – 12:20	1.3 Présentation des TDR du Comité régional de pilotage	Examen et validation	SG MRU
12:20- 13: 30	Discussions au sein du CRP	Formulation des Projets de recommandations	Président de séance
13:30 – 15:00	Déjeuner		
Session [4] – ADOPTION DU RAPPORT et DES RECOMMANDATIONS			
16:30 – 17:30	Lecture du rapport et des recommandations	Adoption du rapport et des recommandations	Président de séance
CLOTURE DES TRAVAUX			

LISTE DES PARTICIPANTS

Monrovia, Libéria ,le 06 avril 2018

No	Nom	Institution	Fonction	Email	Téléphone	Genre
SIERRA LEONE DELEGATION						
	Olaimatu S. Karim	NPAA	National Coordinator	sadiya.karim@yahoo.com	+232 78608060	F
	Brima Bangura	Regional Executing Agency	M & E	bangurabb@yahoo.com	+23279372124	M
	Mohamed S. E. Juanah	MWR	National Focal Point	msjuanah@gmail.com	+232 88289917	M
GUINEA DELEGATION						
	Nicolas Landiah Delamou	CFZ	Coordinateur National	delamounicolan70@gmail.com	+224628223353	M
	Baldé Aboubacar	CFZ	Comptable	barrybaldé2010@gmail.com	+224 622575735	M
	Watta Camara	CFZ	ANE/P/Mano	watta.30camara@yahoo.fr	+224 622613707	F
CÔTE D'IVOIRE DELEGATION						
	Kouakou Bouho Jerome	DGPRES	Sous-Directeur	kbjero@yahoo.fr	+22507909329	M
	Yao Kouassi Firmin	DG PRE (Unité Nationale de Gestion)	Chargé d'Etudes	firminyao@ymail.com	+22508135094	M

No	Nom	Institution	Fonction	Email	Téléphone	Genre
LIBERIA DELEGATION						
	William Pewu	FDA	IWRM Project Coordinator	pewuwilliam@yahoo.com	+231 886593306	M
	Shelton Gonkerwon	FDA	Public Affairs Coordinator	sgonkerwoninprofile@gmail. Com	+231 775988128	M
IUCN						
	Sankara B. Sandrine	IUCN	Programme Officer	sandrine.bassonon@iucn.org	+22670266074	F
	Endamana Dominique	IUCN -PACO	Chargé de programme Forêt PACO	dominique.endamana@iucn.o rg	+237 677262049	M
	Dayamba Frédéric Arsène	IUCN -PACO	Responsable Suivi & Evaluation	frederic.dayamba@iucn.org	+226 78831747	M
PARTENAIRES						
	Stephen Kelleher	WABICC	Chief of Party	Stephen.kelleher@wabic.org	+233 207960905	M
	Santiago Ormeno	AMBERO/GIZ	Team Leader	Ormeno@gmail.com		M

No	Nom	Institution	Fonction	Email	Téléphone	Genre
MRU DELEGATION						
	Abu Bakarr Tarawallie	MRU Secretariat	Deputy Secretary-General	tarawalieabu@yahoo.com	+232 76158355	M
	Abdoulaye Doumbia	MRU Secretariat	Programme Officer	doumbia1959@gmail.com	+232 88326262	M
	Leonardo S. Wilson	MRU Secretariat	Finance Associate	leonards.wilson@gmail.com	+232 77357217	M
	Christain W. Jallah	MRU Sub-Office Liberia	Resident Coordinator	cwjallah@gmail.com	+231 777759345	M
	Kandjoura Saadou Kébé	MRU Secretariat	Interpreter/Translator	kandjourasaadou@yahoo.fr	+232 78956122	M
	Binetou Diatta	MRU Secretariat	Programme Associate	jattabintu@yahoo.co.uk	+232 76 664507	F
	Louceny Camara	MRU Secretariat	Technician Simultaneous Equipment		232 78078108	M
	J. Ben Nyahn	MRU Sub-Office Liberia	Admin. Assistant	jonathanben43@gmail.com	+231 777686435	M
	Fodé Moussa Camara	MRU Secretariat	Driver		+232 78078108	M

	Messie Tengbeh	MRUSub-Office Liberia	Intern		+231 775290772	F
--	----------------	-----------------------	--------	--	----------------	---

PRESENTATION DE L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET

INTRODUCTION

De juillet 2017 à ce jour, les principaux résultats sont axés sur la mise en œuvre des recommandations de la première réunion du comité régionale de pilotage tenue le 7 juillet 2017 à Freetown, tels que l'établissement et l'opérationnalisation des agences d'exécution, la mise en place des comités multisectoriels, l'engagement des partenaires de mise en œuvre, l'appui aux Etats de s'approprier des documents de projet.

1. PROGRES REALISES EN RELATION AVEC LES RESULTATS IMMEDIATS

Les progrès réalisés durant la période ont contribué aux résultats des trois composantes du projet qui sont les suivants :

1.1. Equipe de gestion du projet établie et opérationnelle : Résultat 3.1.1

Les quatre agences nationales (Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria, Sierra Léone) et l'agence de régionale d'exécution ont été formellement officialisées. Les Unités de gestion nationales et régionale de gestion du projet officiellement créées et équipées. Le Comité de pilotage régional a été établi, chaque agence de mise en œuvre a ouvert un compte pour le projet. L'agence d'exécution l'UICN-PACO et la Secrétaire-Générale de l'UFM ont signé un accord de mise en œuvre en octobre 2017. Le Secrétariat de l'UFM, l'Agence d'exécution régionale, a signé en décembre 2017, un accord de mise en œuvre avec chacune des quatre agences nationales d'exécution.

.

1.1.1. Achat de matériels de bureau pour la gestion et la coordination du projet

Les 5 agences d'exécution ont reçu des fonds qui devraient améliorer les conditions de travail pour la mise en œuvre efficace et efficiente des activités sur le terrain.

L'achat du matériel informatique est en cours pour les 4 unités nationales de coordination. L'unité régionale d'exécution a déjà acheté 3 ordinateurs portables et une imprimante pour le personnel et un autre ordinateur portable doit être acheté afin de doter tout le personnel.

L'achat des véhicules et des motos est en cours en Guinée, en Sierra Léone et au Libéria. Un plan de passation de marchés doit être mis au point afin d'avoir une vision claire, un modèle de plan se trouve dans le document de mise en œuvre du projet. Les procédures de l'UFM doivent être suivies.

1.1.2. La dotation en personnel de l'unité de gestion du projet régional

Le processus de recrutement d'un Expert en communication est en cours. La publication du poste dans les 4 pays a été déjà faite. Les demandes ont été reçues et le processus de l'évaluation sera finalisé le 30 avril.

Le poste d'Expert Suivi & Evaluation sera publié en avril 2018 et la fin du recrutement avant le 31 mai, cependant, le Responsable suivi-évaluation de l'Agence Nationale des Zones Protégées de la Sierra Leone a été contracté à temps partiel jusqu'en juin 2018.

1.1.1. Préparation des termes de référence

Avec l'appui de l'agence régionale d'exécution, les 4 agences nationales d'exécution ont produit les termes de référence de l'atelier national de lancement ainsi que ceux du CTM. L'agence d'exécution nationale de la Sierra Leone a élaboré les termes de référence pour la création du comité consultatif local de la portion nationale de Forêt Gola.

Avec l'UICN, les Termes de référence pour la MEOR ont été rédigés et devront être finalisés.

1.1.2. Le transfert de la première tranche

Les quatre (04) Agences nationales d'exécution ont demandé le transfert de la première tranche. Ainsi, les ANEs de Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone ont reçu chacune en janvier 2018 le transfert de la première tranche d'un montant de trois cent soixante-deux mille trois cent vingt-neuf dollars des États-Unis (US\$362 329,00). L'ANEx de la Côte d'Ivoire a reçu en février 2018 le premier versement de cinquante-neuf mille deux cent dix dollars des États-Unis (US\$59,210,00). Les 4 agences nationales d'exécution ont reçu en tout un total de 1 146 197,00 \$US. Le Secrétariat de l'UFM a reçu 183 926,00 \$US. Les fonds alloués doivent améliorer les conditions de travail pour une mise en œuvre efficace et efficiente des activités sur le terrain.

1.2. Comités Techniques Multisectoriels Nationaux, créés et opérationnels Resultat 2.1.1

1.2.1. Lancement national du projet et création officielle du CTM en Sierra Leone, en Guinée, en Côte d'Ivoire et au Libéria

Les agences nationales d'exécution de la Sierra Leone, de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Libéria ont officiellement lancé le projet respectivement à Kenema (les 15 et 16 février 2018), à Conakry (les 14 et 15 mars 2018), à Abidjan (le 20 mars 2018) et à Monrovia (les 02 et 03 avril 2018). Dans ces pays, tous les ministères, les autorités locales, les ONG, les partenaires techniques et financiers sont impliqués dans la gestion des forêts et des ressources en eau. Plus de cent soixante (160) personnes dont 25 femmes ont pris part aux réunions. Les participants ont été informés des objectifs, des résultats attendus et du cadre institutionnel du projet. Le plan d'engagement de mise en œuvre des partenaires du projet a été révisé. Les Comités techniques multisectoriels des 4 pays ont été installés officiellement, leurs règlements et mandats ont été approuvés. Les CTM ont effectué leur première activité en examinant et

envalidant le Plan de travail annuel et le budget de l'année 2018 présenté par les ANEx. Le PTBA constitue la base pour le système de suivi et d'évaluation du projet.

L'objectif général de l'atelier de lancement est d'informer les parties prenantes nationales sur le projet et les résultats attendus, le Plan de mise en œuvre du projet et d'examiner et d'engager les partenaires nationaux identifiés dans le pays au cours du développement du projet, et d'établir officiellement CTM, de présenter et de valider le Plan de travail et le Budget Annuel 2018.

Les résultats obtenus à la fin des ateliers nationaux ont été les suivants :

En ce qui concerne la liste des CTM, il a été convenu d'ajouter les structures techniques nationales manquantes et la Société Civile et de prendre également en compte la représentativité des femmes et des chefs coutumiers dans l'organe de prise de décisions.

- En Guinée, l'atelier a recommandé au Ministère de l'environnement d'ajouter à la liste du CTM, le Ministère en charge du Genre, MAWOPNET et Partenariat National de l'Eau de Guinée ;
- En Côte d'Ivoire, les Ministères en charge de l'Énergie, des Mines et du Genre ;
- En Sierra Léone, il faut ajouter les représentants des femmes et les Chefs coutumiers ;
- Au Libéria, il faut ajouter le Ministère en charge du Genre, l'Université du Libéria, la liste des partenaires en tant qu'observateur du CTM: World Resource Institute, le CSC-L, le GIZ/, le KfW/AHT et le FFI,

La Côte d'Ivoire et la Guinée avaient déjà fait un/arrêté de création du CTM signé par les ministres. La Sierra Léone et le Libéria devraient aussi créer deux CTM par un décret ministériel.

1.2.2. Identification des partenaires de mise en œuvre et leurs engagements

Au cours du lancement national, tous les partenaires identifiés dans le document de projet et de nouveaux partenaires de mise en œuvre les du projet travaillant dans les paysage du projet ont été invités.

Les partenaires suivants existants ont confirmé leur engagement :

- En Guinée Projet BRIDGE et WOKO ADECAM ;
- En Sierra Leone, RSPB-SL Gola Forest Conservation Society de Sierra Leone (CSSL) et le Projet BRIDGE ;
- En Côte d'Ivoire, WABiCC à travers la Fondation Chimpanze, la GIZ et KfW/AHT ;
- Au Liberia, WABiCC à travers la Fondation Chimpanze, GIZ, RICCE FAGACE, FFI, le Projet BRIDGE.

De nouveaux partenaires ont été identifiés

- Guinée Ecologie et AGUIBES en Guinée,
- GolaRainforest Conservation Ltd par Garantie (GRCLG) et Greenlife West Africa, en Sierra Léone;
- Greenlife Afrique de l'Ouest, au Libéria.

Lors des Réunions en Sierra Leone et en Guinée, WABiCC et FFI étaient absents. Mais WABiCC était représentée en Côte d'Ivoire et au Libéria, FFI été représenté au Libéria. Toutefois, le coordonnateur du WABiCC, M. TIEGA Ananda a rencontré au cours de sa mission le 14 mars, à Freetown, Melle Sadya Karim, coordonnatrice Nationale de la Sierra Leone,

En tant que partenaires ayant renoncé au projet, Fauna and Flora International en Guinée a confirmé son retrait du projet.

Il a été recommandé à tous les ANEx de faire une cartographie de tous les partenaires qui mettent en œuvre un projet dans la même forêt paysage et dans les bassins hydrographiques afin de renforcer la synergie et la complémentarité en tant que partenaires de cofinancement.

Les partenaires d'exécution ont été positionnés sur les activités et il y avait des activités qui avaient plus d'un partenaire. Il a été convenu que les activités qui ont plus d'un partenaire, l'ANEx sollicitera une demande proposition (DP) qui sera évaluée sur la meilleure option.

En Sierra Leone alors qu'il ait été convenu qu'une semaine leur serait donné mais au cas où une activité serait déclinée, l'ANEx demanderait des propositions d'autres entreprises dûment qualifiées, les ONGs nationales et internationales opérant à l'intérieur et en dehors du paysage.

1.2.3. Situation de la Rainforest Alliance

Au cours de la maturation du projet GEF, le principal partenaire de mise en œuvre identifié était Rainforest Alliance.

Concernant le principal partenaire de mise en œuvre du projet, Rainforest Alliance, il a été remarqué depuis le lancement en Sierra Leone, son absence et aussi sa non représentation en Guinée, en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire et au Libéria.

En Guinée, il a été recommandé à l'Agence d'exécution nationale d'envoyer un mail à Rainforest Alliance pour demander son engagement dans le projet. En attendant la réponse de la Rainforest Alliance, les potentiels partenaires locaux et nationaux de mise en œuvre ont été identifiés pour effectuer les activités. Il a été noté que la mise en œuvre des activités nécessite une équipe multidisciplinaire et il serait difficile à un seul partenaire de mettre en œuvre l'activité considérée. Le système d'un consortium de partenariat avec un leader a été recommandé. Au cas où Rainforest décide de participer, il doit travailler avec le consortium.

En Sierra Leone, on a considéré une inclusion éventuelle de Rainforest Alliance et cela a été suggéré. La plupart des membres du CTM ont convenu de l'idée car étant déjà en

partenariat avec RSPB/GRNP. Cependant, des consultances peuvent leur être accordées pourvu que qu'ils remplissent les critères de sélection. Toutefois, il a été convenu à l'unanimité que Rainforest Alliance soit inclus pour nécessité éventuelle de leur expertise technique. GolaRainforest Conservation Ltd by Garantie (GRCLG) a également suggéré de faire partie de la liste des partenaires de mise en œuvre.

Bien que Rainforest Alliance n'opère pas directement en Sierra Leone, CTM, RSPB et CCSL ont décidé de demander l'expertise de Rainforest Alliance sur des activités où c'est nécessaire.

Au Libéria, la même situation a été encore remarquée, Rainforest Alliance n'est pas connu.

Par consensus, à la deuxième session du Comité de pilotage régional, à Monrovia, au Libéria, le cas de Rainforest Alliance sera discuté, et la décision sera prise.

1.3. Meilleures pratiques dans le cadre d'activités liées aux secteurs de production qui menacent l'écosystème forestier sont identifiées et diffusées dans les principaux secteurs de production (Résultat 1.1.1)

L'organisation d'une mini formation régionale sur l'approche MEOR pour renforcer les capacités des agences d'exécution a eu lieu le 5 avril 2018, à Monrovia, au Libéria, ce qui aidera à déterminer les possibilités et les options de restauration de différents paysages et de collecter toutes les informations socio-économiques et l'établissement de comités consultatifs locaux et transfrontaliers et d'autres plateformes de négociation du plan d'aménagement intégré..

1.4. L'AVANCEMENT DU PROJET VERS L'ATTEINTE DES RÉSULTATS DOCUMENTÉS ET PARTAGÉS AVEC TOUS LES PARTIES PRENANTES (Résultat 1.2.1& 2.3.1)

1.4.1. La production, la connaissance, la communication et le suivi et l'évaluation

1.4.1.1. Les principales activités de communication

Des unités de coordination du Projet national de Sierra Leone, de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Libéria ont produit un rapport de lancement national.

Au cours de l'atelier de lancement, le projet du FEM et son dispositif institutionnel, le rapport d'avancement de juillet 2017 à mars 2018 ont été présentés par les unités de coordination régionales et nationales, les initiatives menées dans les paysages par les partenaires d'exécution ont été présentés aux parties prenantes nationales dans les quatre pays.

La communication à travers les médias TV, radio et journaux a été faite. Les interviews à la radio et à la télévision ont été enregistrées et des communiqués de presse produits. Toutes les communications ont été documentées par les ANEx. L'UICN-PACO a fait un communiqué de presse dans leur bulletin.

1.4.1.2. Deuxième Comité de Pilotage Régional

Le deuxième comité régional de pilotage aura lieu le 6 avril 2018 à Monrovia, au Libéria. Au cours de la session, le rapport d'avancement, le plan de travail annuel et le budget 2018 seront examinés et approuvés par le CRP.

Les statuts et la composition du comité régional de pilotage seront discutés.

1.5. L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES ACTIVITÉS DE L'AGRICULTURE À PROXIMITÉ DES ZONES PROTÉGÉES (RESULTAT 1.1.3)

1.5.1. CREATION DE COMITÉ CONSULTATIF LOCAL DE GOLA FOREST EN SIERRA LEONE

L'Agence Nationale d'exécution, avait invité dans l'après-midi du 16 février 2018, des représentants des sept sous-préfectures riveraines de la forêt de Gola et pour les informer des résultats du projet et de leur rôle en tant que bénéficiaires des actions du projet.

La réunion a été facilitée avec l'existence de comités locaux du Parc National de Gola Rainforest, il a été de travailler au renforcement de ceux-ci et d'établir une seule plate-forme pour Gola dans le cadre du projet.

La réunion a examiné la composition du comité local. La réunion a noté qu'il y a 7 comités locaux existants composés de 10 membres par comité. Après délibérations, il a été convenu que chaque comité local doit nommer deux membres pour le comité consultatif local de Gola Forest : le président de chaque comité local et un représentant par chaque préfecture désigné par le chef coutumier.

Il a également été suggéré à l'unité d'exécution du projet de travailler en étroite collaboration avec divers chefs coutumiers pour effectuer une cartographie claire des membres du Comité consultatif.

2. Contraintes et Difficultés rencontrées et proposition de solutions

Les fonds sont disponibles ; les agences d'exécution devraient être opérationnelles en se dotant de matériel et de la logistique. On constate une lenteur dans la préparation du plan de passation des marchés . Le principal partenaire de mise en œuvre, Rainforest Alliance est toujours absent dans le projet et cela entrave le processus de contractualisation des partenaires locaux. L'élaboration des termes de référence des activités n'a pas encore démarrée, les ANEx de la Sierra Léone, du Libéria et de la Guinée devraient recruter un assistant technique à court terme pour préparer les contrats des partenaires de mise en œuvre.

L'arrangement institutionnel du projet présente des typologies diverses.

La Côte d'Ivoire n'a pas de Fonds GEF STAR mais bénéficie des activités régionales de la composante 1 ces activités régionales sont en même temps, conditionnées par des activités d'interventions des 3 bénéficiant des fonds STAR. D'autre part, l'UFM qui coordonne les activités régionales n'a pas de fonds alloués, seulement les 4 agences d'exécution ont reçu des fonds.

Les experts M&E et communication ont leur budget alloué au niveau national, mais font partie du personnel de l'Unité régionale. Une Stratégie devrait être trouvée au niveau national et cela pourrait contribuer au paiement de leur salaire ?

Cela est un cas particulier ; une proposition visant à mettre en œuvre les activités pourraient être :

- a) rechercher la possibilité des ANEx à contribuer à la contractualisation et au paiement du consultant international/régional à travers un sous-contrat selon les interventions dans les portions nationales afin de couvrir le montant total du contrat (au cas où le budget n'est pas attribué à l'ARE qui assure la coordination de l'activité concernée).
- b) Rétrocéder les allocations des ANEx à l'ARE pour l'exécution et le suivi du contrat des activités régionales.
- c) Une lettre du Directeur Régional de l'UICN devrait être envoyée aux ANEx afin d'obtenir leur accord pour le transfert des lignes budgétaires relatives aux Experts de communication et de S &E . Vérifier la possibilité de cette procédure.

Le Centre Forestier de Nzérékoré, est situé à 1200 km de Conakry, où la CTM est établi. Cette distance semble être un facteur restrictif des activités de CTM dont l'ANE est le Président.

Les ANEx de la Sierra Leone, de la Guinée et du Libéria ont ouvert le compte du projet dans une banque commerciale ; tandis que, la Côte d'Ivoire a son compte au trésor public. Le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a décidé de transférer l'ensemble des bailleurs de fonds au conseil du trésor. Le processus de retirer de l'argent est différent des banques commerciales. Le contrôleur financier demande à l'ANEx de présenter le budget sur le modèle national et de le lui soumettre. Puisque le processus traverse de nombreux contrôles, l'ANEx devrait travailler par anticipation ou d'ouvrir un compte dans une banque commerciale pour exercer les activités suivant le chronogramme du Plan de travail annuel.

3. Execution financière au 5 avril 2018

L'accord de subvention signé entre l'UFM et l'UICN est de 6 336 364 USD (USD 6336364.00); L'exécution financière du projet au 5 avril 2018 s'élève à 142677 USD (142677USD), ce qui représente un taux d'exécution de 2,25%. Voir le tableau ci-dessous

N°	Activités	Dépense totale effective au 5 avril 2018, Montant \$US
1	Atelier de validation des dispositions institutionnelles et procédures de mise en oeuvre	12987
2	Translation of the Project Document and the Budget	5189
3	Mission de consultation de l'UICN au Secrétariat de l'UFM sur le lancement du projet et les procédures de mise en œuvre de préparation du budget, du plan de travail et du manuel d'exécution du projet	2125

4	Réunion de travail sur la méthodologie de planification, de budgétisation et d'élaboration du manuel de mise en œuvre	738
5	Lancement regional et planification du projet, 1er comité regional de pilotage	38074
6	Formation regionale and 2 nd comite regional de pilotage	20750
7	UNCP SIERRA LEONE	26273
8	UNCP GUINEA	15800
9	UNCP COTE D IVOIRE	11117
10	UNCP LIBERIA	9624
	Total	142677

CONCLUSION

L'année 2018 est cruciale en termes de couverture des activités d'exécution pour les 2 premières années. Les entités d'exécution doivent assurer une synergie efficace entre elles en utilisant les mécanismes prévus dans le cadre des arrangements institutionnels et de la procédure de mise en œuvre du projet. Les agences d'exécution régionale (MRU) et nationales (pays) doivent finaliser la cartographie de l'ensemble des partenaires au niveau des bassins et les paysages, identifier les synergies, les complémentarités pour maximiser l'utilisation des ressources disponibles.

Les AN Ex en rapport avec l'ARE et l'UICN doivent sélectionner les principaux partenaires d'exécution au niveau des paysages forestiers et engager des discussions concrètes afin de les contracter pour la mise en œuvre des activités du projet.

La capacité d'exécution est le long de la durée du projet pour assurer l'exécution du projet et la cohérence des interventions entre les niveaux régional et national.

Au regard du taux d'exécution à la fin du premier trimestre 2018, la mise en œuvre des activités contribuant à la production de connaissances, aux études et à la collecte de données, à la création d'autres organes consultatifs, à l'achèvement des achats de la logistique, doit commencer d'urgence.

**PRESENTATION DU PLAN DE TRAVAIL ANNUEL ET DE BUDGET 2017
CONSOLIDE**

Voir fichier Excel joint.

TERMES DE REFERENCES DU COMITE REGIONAL DE PILOTAGE

I. Introduction

Le projet « *Conservation des écosystèmes et gestion internationale des ressources en eau de l'Union du fleuve Mano* » couvre les quatre pays de l'Union du Fleuve Mano à savoir la **Côte d'Ivoire**, la **Guinée**, le **Libéria** et la **Sierra Leone** avec l'objectif de renforcer la gestion des ressources naturelles transfrontalières pour des bénéfices écologiques durables et des moyens d'existence améliorés pour les communautés forestières adjacentes. Il vient en appui aux collectivités locales dans le développement de moyens alternatifs de génération de revenus, ce qui conduira à une augmentation de la couverture forestière et de ses avantages connexes tant aux niveaux local que global (services écosystémiques, biodiversité, puits de carbone).

Les résultats conduiront à un gain net de la superficie forestière (y compris la récupération des forêts dégradées), ainsi que la prise en compte accrue et la gestion des eaux transfrontalières dans les politiques régionales. La nature transfrontalière des ressources en eau entraînera également la collaboration régionale résultant d'une amélioration de la coopération régionale et des interactions entre les communautés.

Ce projet qui est en lien avec les priorités nationales des quatre pays et celles de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), produira des bénéfices environnementaux au niveau global, notamment, le renversement de la dégradation environnementale mondiale dans la région de la Mano River Union, le renforcement des capacités aux niveaux régionaux et nationaux, la promotion de la coopération par la gestion transfrontière des ressources en eau et l'amélioration de la gestion des secteurs liés à l'eau.

Le projet d'une durée de quatre (04) ans 2017 – 2020 comprend trois (03) composantes qui sont :

- la Gestion intégrée d'écosystèmes qui va être conduite sur quatre (04) sites transfrontaliers constitués d'un mosaïque de végétation forestière presque intacte et correspondant aux derniers blocs de forêts dans la zone de l'Union du Fleuve Mano sont retenus comme sites d'intervention du projet pour ce volet. Ils sont constitués des sites: 1 Forêt nationale de Diecke (GN), réserve naturelle intégrale du mont Nimba (GN/CI) et parc national du Nimba oriental (LB) ; site 2 : Forêts nationales de Wonegisi-Ziama (LB/GN); site 3 : Parc national de la forêt tropicale de Gola (SL) et forêt nationale de Gola (LB) et site 4 : Parc national de Sapo (LB), forêt nationale de Grebo (LB) (sans le PN de Tai)
- la Gestion Durable des Eaux Transfrontalières dont les actions seront réalisées au niveau de trois (03) bassins transfrontaliers de l'Union qui sont ceux de la Moa/Makona, de la Cavally et du Great Scarcies/Kolenté ;
- la Gestion du Projet.

Le projet d'un montant de 6 336 364 US\$ financé par le FEM est mis en œuvre par l'UICN qui a signé un contrat avec le Secrétariat Général de l'Union du Fleuve Mano qui est l'Agence Régionale d'Exécution du Projet qui, à son tour, a signé un contrat avec chacune des Agences Nationales d'Exécution désignée dans les pays.

Le présent document définit le mandat du Comité Régional de Pilotage (CRP), ainsi que les responsabilités des membres, la composition, l'organisation, le fonctionnement et le financement du Comité.

II. Mandat du CRP et Responsabilités des membres

1. Mandat du Comité

Le Comité Régional de Pilotage du projet FEM Mano River est un organe d'orientation, de contrôle et de décision.

Il fournit des orientations stratégiques globales au projet, soutient le dialogue politique avec les pays de l'UFM pour l'intégration régionale, coordonne les interventions transfrontalières, facilite la mobilisation des ressources et évalue les résultats et les impacts du projet.

Le CRP est chargé spécifiquement de :

- examiner et approuver les plans annuels de travail et budgets ;
- examiner et approuver les rapports techniques et financiers des activités du projet ;
- Prendre acte des recommandations des rapports d'audit et veiller à leur mise en œuvre
- suivre les progrès du projet et prendre des décisions et orientations à tant pour pallier aux contraintes de réalisation ;
- aligner le projet avec d'autres initiatives à l'échelle de bassins ou régional ;

2. Responsabilités des membres du Comité

Les membres du Comité au regard du mandat du CRP sont tenus de :

- comprendre le but, les objectifs et les résultats attendus du projet.
- comprendre et représenter les intérêts des parties prenantes du projet.
- s'intéresser sincèrement aux résultats du projet et au succès global.
- exploiter toutes les opportunités pour communiquer positivement sur le projet.
- vérifier que le projet prend des décisions financières objectives - en particulier en ce qui concerne les achats et les réponses aux problèmes et risques et les propositions de changements liés au projet.
- vérifier que le projet est aligné sur les stratégies nationales et régionales ainsi que sur les politiques et les directions prises par les communautés économiques régionales (CEDEAO) et les pays participants.
- participer activement aux réunions en y assistant, en discutant et en examinant les procès-verbaux, les documents majeurs de réalisation et d'autres documents fournis par le Comité Régional de Pilotage.
- soutenir la discussion ouverte et le débat, et encourager les autres membres du Comité Régional de Pilotage à exprimer leurs idées.
- tenir l'autorité compétente informées des décisions, recommandations et orientations retenues par le Comité pour tous les niveaux d'Exécution.

III. Composition du CRP

Le Comité Régional de Pilotage du projet FEM Mano River est composé de membres statutaires et de membres observateurs provenant des 4 pays bénéficiaires, du Secrétariat Général de l'Union du Fleuve Mano (UFM), de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Les membres statutaires ne sont pas impliqués dans l'exécution du Projet GEF Mano River.

Les membres statutaires provenant des pays sont désignés au sein du Ministère de tutelle du projet (dans une Direction autre que l'Agence Nationale d'Exécution) ou dans tout autre Ministère en charge des domaines d'intervention du projet.

La composition du CRP est comme suit :

N°	Pays/Organisations	Représentation	Fonction	Nombre
----	--------------------	----------------	----------	--------

Membres statutaires				
1	Côte d'Ivoire	Représentant du Ministère des eaux et Forêts		1
2	Guinée			1
3	Liberia			1
4	Sierra Leone			1
5	Union du Fleuve Mano			1
6	UICN			1
Membres Observateurs				
7	Point Focal National du Projet en Côte d'Ivoire + le coordinateur national du projet			1
8	Point Focal National du Projet en Guinée et le coordonnateur national du projet			1
9	Point Focal National du Projet au Liberia et le coordonnateur national du projet			1
10	Point Focal National du Projet en Sierra Leone et le coordonnateur national du projet			1
11	Point Focal Opérationnel FEM du pays du lieu de tenue de la Session du CRP			1
12	West African Biodiversity and Climate Change programme (WA-BiCC) regional			1
13	Autresprojetspartenaires			
Secretariat du CRP :UnitèRégionale de Gestion du Projet				
Total				13

Si pour des raisons d'agenda, un membre ne peut prendre part à une réunion du Comité Régional de Pilotage, il peut donner une procuration à son représentant. Dans ce cas, le membre doit informer l'UICN, le Secretariat et le Président du CRP de son intention de se faire représenter et fournir le nom du représentant au moins 10 jours avant la tenue de la réunion.

Les représentants détenteurs d'une procuration peuvent prendre part aux discussions et aux décisions du Comité de Pilotage.

IV. Composition et Responsabilités du Bureau du CRP

Le CRP est dirigé par un Bureau issu des membres dont la composition et les responsabilités sont les suivantes

1. Composition du Bureau du CRP

Le Bureau est composé de :

- Un (01) **Président** qui est le membre statutaire représentant le pays de tenue de la Session du CRP ;
- Un (01) **Secretariat** qui est assuré par le Secrétariat Général de l'UFM.

2. Responsabilités des membres du Bureau du CRP

→ Du Président du CRP

Le président du Comité régional de Pilotage est chargé de :

- approuver l'ordre du jour pour chaque réunion pour l'envoi des courriers d'invitation ;
- vérifier le quorum pour s'assurer que la réunion peut se tenir et que les recommandations et décisions issues sont valables
- clarifier le but de chaque réunion aux membres et expliquer l'ordre du jour au début de chaque réunion.
- clarifier et résumer les décisions prises et recommandations formulées à chaque réunion.
- encourager une large participation des membres à la discussion en assurant une distribution adéquate des interventions des membres et en évitant que certains membres ne monopolisent la parole au détriment d'autres.
- terminer chaque réunion avec un résumé des décisions, des recommandations prises et des orientations retenues.
- Suivre la présence des membres pour déterminer si les membres constamment absents souhaitent mettre fin à leur adhésion et faire des suggestions pour leur remplacement.

En cas d'empêchement avant la tenue de la Session, le Président est tenu de le notifier par écrit au SG UFM et désigner son remplaçant pour présider les travaux du Comité.

→ Du Secretariat

Le Secretariat du Comité est chargé d'assister le Président dans ses fonctions dans la préparation des sessions du Comité et de les organiser.

- Soumettre à l'UICN une proposition du lieu de tenue, le projet d'ordre du jour et les TDR de la session à l'UICN au moins quarante-cinq (45) jours avant la date de tenue de la Session ;
- Informer le Point Focal National du projet de la tenue de la session et des préparatifs pour la présidence des travaux et pour l'information auprès des autorités compétentes ;
- transmettre les lettres d'invitation aux membres au moins trente (30) jours avant la date de tenue de la Session du CRP ;
- s'assurer que l'ordre du jour et les documents de travail sont livrés aux membres avant la réunion et faire le point au Président au plus ;
- assurer la conservation, l'archivage et la diffusion des documents du CRP.

V. Déroulement des sessions du Comité et Financement

1. Tenue, Agenda et Compte Rendu des sessions

Les sessions du Comité Régional de Pilotage du projet GEF Mano River, ainsi que les décisions qui en découlent ne peuvent être considérées valables que si au moins 2/3 des membres statutaires du CRP sont présents.

La documentation doit être envoyée aux membres 10 jours avant la réunion du Comité Régional de Pilotage. Elle inclura les éléments suivants:

- L'ordre du jour de la réunion ;
- Le Procès-verbal de la réunion précédente.
- Un rapport d'avancement pour le projet.
- Les documents de décision, s'il en existe.
- Tout autre document / information à considérer lors de la réunion.

Les décisions du Comité Régional de Pilotage sont prises par consensus des membres statutaires du Comité.

Les décisions, recommandations, orientations du CRP sont consignées la semaine suivant la tenue de la réunion dans un Procès-Verbal (PV) produit par le Secretariat et soumis à l'UICN et au Président pour validation.

Le PV est transmis aux membres du CRP dans les quinze (15) jours qui suivent la tenue de la session du Comité.

Le rapport complet de la Session est transmis aux membres du CRP et aux partenaires dans les trente (30) jours qui suivent la tenue de la session du Comité.

2. Financement des sessions du CRP

L'organisation des sessions du Comité Régional de Pilotage est supportée par le Budget de l'Agence Régionale d'Exécution du Projet.

Les unités nationales de coordination prennent en charge. L'unité nationale de coordination qui accueille la session du CRP participe au financement de l'organisation du CRP.

Les fonctions des membres du CRP sont gratuites. Toute fois les frais de déplacement et transport (billet d'avion classe économique) sont pris en charge par le budget de l'Agence Régionale d'Exécution du projet.

VI. Dispositions finales

Un courrier officiel du Secretariat General de l'Union du Fleuve Mano transmettra les présents termes de références après leur adoption, aux Ministres de tutelle du projet dans les pays et aux autres membres du CRP, pour information et suite à donner.